



Mur porteur détruit dans un appartement

Par **mike37**, le **13/09/2008** à **10:49**

Je possède une résidence secondaire donc forcément souvent absent dans une copropriété dans le Var à Six Fours Les Plages. Le copropriétaire, en dessous de mon appartement, a enlevé un mur porteur lui permettant d'agrandir la superficie de son appartement et supprimer le seuil d'entrée de sa terrasse qu'il a fermé.

Tout ceci a été réalisé discrètement, sans autorisation de l'Assemblée des copropriétaires.

Le syndic a été prévenu mais rien ne se passe.

Que puis-je faire devant cette mise du fait accompli car la suppression du mur peut mettre, dans le temps, en péril la structure de mon appartement et même celui des 3 appartements situés au-dessus ?

Quelle instance dois-je saisir et qui je dois mettre en cause ?

Merci

Michel

mike37@free.fr